

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/06

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 7
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adoption du procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2026.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou demandes de modifications concernant le compte rendu n° 2026/01, de la réunion du Conseil Municipal en date du 09/01/2026.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu n° 2026/01.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026

Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-06

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-46.00 (MI268190168)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-06-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Adoption du PV de la réunion du Conseil Municipal du
09 janvier 2026

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-06.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 11:04Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/07

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 7
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2224-31 précisant la nature des compétences des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz ;
- l'article L.2224-34 prévoyant la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande de gaz ;
- l'article L.5212-16 permettant à une collectivité d'adhérer à un syndicat pour certaines des compétences exercées par celui-ci ;
- l'article L.5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations ;

Vu le Code de l'énergie, et notamment l'article L.443-6 ;

Vu les statuts du SDE65 révisés par arrêté préfectoral n° 65-2025-07-25-00001 du 25 juillet 2025,

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées approuvé le 19 décembre 2025 par son Comité Syndical ;

En préambule, il est rappelé que le transfert de la compétence « distribution publique de gaz » au SDE65 a fait l'objet d'une concertation menée avec l'ensemble des communes pour recueillir leur avis, dont le résultat a été présenté en Comité Syndical du 19 décembre 2025.

- Sur le secteur desservi en gaz (78 communes) :
 - 66 % des communes sont favorables à ce transfert
 - 5 % sont défavorables à ce transfert
 - 29 % n'ont pas répondu

Ce secteur des communes favorables représente 37 941 clients, soit 82 % de la population desservie et 907 km de réseau, soit 77 % du réseau départemental.

- Sur le secteur non desservi en gaz (391 communes) :
 - 36 % des communes sont favorables à ce transfert
 - 0,2 % sont défavorables à ce transfert
 - 64 % n'ont pas répondu

La Commission d'élus du SDE mise en place pour étudier ce projet considère que cette prise de compétence du SDE65 est à la fois stratégique, du fait des enjeux de développement de la méthanisation en Hautes-Pyrénées, utile aux communes, puisqu'elle permet de mettre en place une compétence départementale en charge du contrôle du concessionnaire et du suivi des réseaux, et très peu risquée malgré la baisse de l'usage du gaz dans le domaine résidentiel.

Par ailleurs, la proposition a été bien acceptée des communes et en particulier des principales concernées par la distribution du gaz, notamment parce que le SDE65 s'engage à reverser le montant de la redevance de fonctionnement perçue en 2025 par les communes.

Enfin, la reformulation des contrats de concession avec GRDF permettra de dégager un bénéfice de l'ordre de 60 k€ et donc fournir au SDE65 les moyens financiers nécessaires à l'exercice de cette mission.

Le Conseil Municipal doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées dans un délai de trois mois après leur notification.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SDE65 dont l'évolution vise à inscrire la compétence « distribution de gaz » en compétence obligatoire, sauf pour la commune de Lannemezan dans la mesure où elle dispose d'une entreprise locale de distribution de l'énergie.

Il indique que le SDE65 s'engage à reverser annuellement aux communes le montant de redevance qu'elle a perçu en 2025.

Monsieur le Maire précise que le projet de statuts, joint en annexe de la présente délibération, porte sur les modifications suivantes :

- **Article 2 : objet** - Création de l'article 3.4 présentant le contenu de la compétence obligatoire « distribution de gaz »
- **Suppression de l'article 4.1** et nouvelle numérotation des articles 4 suivants
- **Suppression de l'article 5.3** et nouvelle numérotation des articles 5 suivants

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE la proposition ci-dessus à l'unanimité et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.
- ✓ DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder à la notification de la présente délibération :

- au Président du SDE65,
- au contrôle de légalité de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
- au représentant de GRDF,
- au comptable public de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.




Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-07

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-46.01 (MI268190169)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-07-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Approbation des statuts du SDE 65

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-07.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [PJ Délib2026-07 Statuts SDE65.PDF](#) Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 11:04Par [DUTHU Jean-Marie](#)
Par [DUTHU Jean-Marie](#)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/08

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	6 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 6
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU), exercice 2025.

COMMUNE.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique de la Commune d'ESPARROS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;

Considérant que Mademoiselle Danielle FORGUE 1^{ère} Adjointe a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mademoiselle Danielle FORGUE, 1^{ère} Adjointe et qu'il ne prend pas part au vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
de la Commune.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées 2025	260 329.63
Dépenses réalisées 2025	245 721.69
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	14 607.94
Report excédentaire 2024	84 864.04
Résorption Obligatoire du Déficit d'Investissement 2025	-36 263.83
Résultat excédentaire de fonctionnement cumulé	63 208.15

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées 2025	88 758.57
Dépenses réalisées 2025	87 465.97
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	1 292.60
Report déficitaire 2024	-36 623.83
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	36 623.83
Résultat Déficitaire d'investissement	-36 623.83

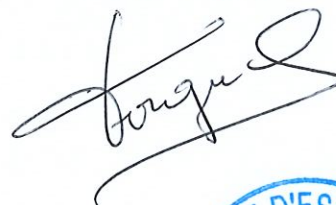
Inscriptions au Budget de l'exercice 2026	
Résultat de clôture de fonctionnement	63 208.15
Résultats de clôture d'investissement	-36 623.83
Recettes d'investissement au 1068	36 623.83
Résultats cumulés 2025	63 208.15

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la présidente, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget 2025 de la Commune présenté et résumé ci-dessus ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente.
Danielle FORGUE.



Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

Imprimer Imprimer l'acte avec le tampon AR Envoyer

DEL2026-08

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-46.02 (MI268190171)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant approbation du CFU exercice 2025
- Commune
Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-08.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé	Date 11/03/26 à 10:55	Par <u>DUTHU Jean-Marie</u>
Transmis	Date 11/03/26 à 10:55	Par <u>DUTHU Jean-Marie</u>
Accusé de réception	Date 11/03/26 à 11:04	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/09

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	6 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 6
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER,

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU), exercice 2025.

REGIE DE TRANSPORT.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique de la Régie de Transport d'ESPARROS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;

Considérant que Mademoiselle Danielle FORGUE 1^{ère} Adjointe a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mademoiselle Danielle FORGUE, 1^{ère} Adjointe et qu'il ne prend pas part au vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
de la Régie de Transport.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées 2025	49 192.47
Dépenses réalisées 2025	36 505.51
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	12 686.96
Report excédentaire 2024	22 334.35
Résultat excédentaire de fonctionnement cumulé	35 021.31

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées 2025	1 723.00
Dépenses réalisées 2025	0.00
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	1 723.00
Report Excédentaire 2024	13 478.49
Résultat Excédentaire d'investissement	15 201.49

Inscriptions au Budget de l'exercice 2026	
Résultat de clôture de fonctionnement	35 021.31
Résultats de clôture d'investissement	15 201.49
Résultats cumulés 2025	50 222.80


Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de présidente, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget **2025** de la Régie de Transport présenté et résumé ci-dessus ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente.
Danielle FORGUE.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-09

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-47.00 (MI268190172)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-09-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant approbation du CFU exercice 2025
- Régie de Transport

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-09.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 11:04Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/10

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	6 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 6
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Absents ayant donné procuration :

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU), exercice 2025.

SERVICE DES EAUX.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique du Service des Eaux d'ESPARROS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU ;

Considérant que Mademoiselle Danielle FORGUE 1^{ère} Adjointe a été désignée pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mademoiselle Danielle FORGUE, 1^{ère} Adjointe et qu'il ne prend pas part au vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Du Service des Eaux.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes réalisées 2025	33 292.39
Dépenses réalisées 2025	23 267.20
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	10 025.19
Report excédentaire 2024	18 639.55
Résultat excédentaire de fonctionnement cumulé	28 664.74

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées 2025	8 633.00
Dépenses réalisées 2025	6 789.59
Résultat excédentaire de l'exercice 2025	1 843.41
Report Excédentaire 2024	22 117.16
Résultat Déficitaires d'investissement	23 960.57

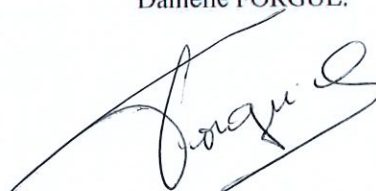
Inscriptions au Budget de l'exercice 2026	
Résultat de clôture de fonctionnement	28 664.74
Résultats de clôture d'investissement	23 960.57
Résultats cumulés 2025	52 625.31

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la présidente, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget **2025** du Service des Eaux présenté et résumé ci-dessus ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente.
Danielle FORGUE.



Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-10

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-47.01 (MI268190173)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant approbation du CFU exercice 2025
- Service des Eaux

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-10.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé Date 11/03/26 à 10:55
Transmis Date 11/03/26 à 10:55
Accusé de réception Date 11/03/26 à 11:04

Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/11

**COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées**

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026.

Pour : 7
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie DUTHU**, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :
Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL,

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation des résultats 2025 – Commune.

Le Maire expose au conseil municipal les résultats d'exécution du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, et demande au conseil municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report Excédentaire 2024	84 864.04
+ Résultat de l'exercice 2025 Excédentaire	14 607.94
= Résultat Cumulé avant Affectation Excédentaire	99 471.98

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report Déficitaire 2024	-37556.43
+ Résultat de l'exercice 2025 Excédentaire	1 292.60
= Solde d'Exécution Déficitaire	-36 263.83 €
- Solde des Restes à Réaliser en Dépenses	0.00 €
= Résultat Cumulé Déficitaire	-36 263.83 €

Le conseil municipal décide des Affectations suivantes :

Supplément Disponible	99 471.98
- Résorption Obligatoire du Déficit d'Investissement	-36 263.83
Supplément Disponible	63 208.15

Inscriptions au Budget de l'exercice 2026

001	Total à inscrire en Dépenses d'Investissement	36 263.83
	R.A.R en Dépenses d'Investissement	
	R.A.R en Recettes d'Investissement	
1068	Recettes d'Investissement – Excédent Fonctionnement Capitalisé	36 263.83
002	Total à inscrire en Recettes de Fonctionnement	63 208.15

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-47.02 (MI268190174)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2025 - Commune

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-11.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 11:04Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/12

**COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées**

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 7
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie DUTHU**, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL,

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation des résultats 2025 – Service des Eaux.

Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

Report Excédentaire 2024	18 639.55 €
+ Résultat de l'exercice 2025 Excédentaire	10 025.19 €
= Résultat Cumulé avant Affectation Excédentaire	28 664.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report Excédentaire 2024	22 117.16 €
+ Résultat de l'exercice 2025 Excédentaire	1 843.41 €
= Solde d'Exécution Excédentaire	23 960.57 €
Solde des Restes à Réaliser en Dépenses	0.00 €
= Résultat Cumulé Excédentaire	23 960.57 €

Le conseil municipal décide des Affectations suivantes :

Supplément Disponible	28 664.74 €
- Résorption Obligatoire du Déficit d'Investissement	€
= Supplément Disponible	28 664.74 €

Inscriptions au Budget de l'exercice 2026

001 Total à inscrire en Recettes d'Investissement	23 960.57
Restes à Réaliser en Dépenses	0.00
Restes à Réaliser en Recettes	
1068 Recettes d'Investissement – Excédent Exploitation Capitalisé	0.00
002 Total à inscrire en Recettes d'Exploitation	28 664.74

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.



Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-12

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-47.03 (MI268190175)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-12-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2025 - Service des Eaux

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-12.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 11:04Par [DUTHU Jean-Marie](#)
Par [DUTHU Jean-Marie](#)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/13

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Séance du 10 mars 2026.

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 0 procuration

Pour : 7
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents: MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents ayant donné procuration :
Absents et excusés: MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation des résultats 2025 – Régie de Transport.

Le Maire expose au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

Report Excédentaire 2024	22 334.35 €
+ Résultat de l'exercice 2025 Excédentaire	12 686.96 €
= Résultat Cumulé avant Affectation Excédentaire	35 021.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report Excédentaire 2024	13 478.49 €
+ Résultat de l'exercice 2025 Excédentaire	1 723.00 €
= Solde d'Exécution Excédentaire	15 201.49 €
Solde des Restes à Réaliser	0,00 €
= Résultat Cumulé Excédentaire	15 201.49 €

Le conseil municipal décide des Affectations suivantes :

Supplément Disponible	35 021.31
- Résorption Obligatoire du Déficit d'Investissement	0,00 €
Supplément Disponible	35 021.31 €

Inscriptions au Budget de l'exercice 2026

001 Total à inscrire en Recettes d'Investissement	15 201.49
1068 Réserves règlementées	0.00
1064 Réserves règlementées (montant plus-values nettes cession d'actifs)	0.00
002 Total à inscrire en Recettes d'Exploitation	35 021.31

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.




Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

DEL2026-13

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour
Préfecture > AR reçu < Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-47.04 (MI268190176)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2025 - Régie de Transport

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-13.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 10:55
Date 11/03/26 à 11:04Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/14

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 0 procuration

Séance du 10 mars 2026

Pour : 7
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le dix mars à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUTHU, Maire.

Date de convocation:
03/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Dominique DUTHU, Raymond DELHOM, Laurent VERDIER.

Date d'affichage:
03/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Norbert CARRERE, Anne-Marie DUTHU, Mathieu PANISSAL.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Aurélie CUILHE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Concessions cimetière.

Monsieur le Maire expose aux membres présents, qu'il convient de modifier les dimensions des concessions dans l'extension du cimetière communal sans pour cela augmenter le tarif.
Il rappelle les dimensions et tarifs qui avaient été retenus lors de la délibération du 13 mars 2009 ;

Les prix des concessions dans l'extension étaient de :

- 4 m² (2 m x 2m) : 300 €.
- 2 m² (2 m x 1 m) : 150 €.

Il propose de revoir la longueur de la concession afin de laisser un espace supplémentaire de 0.50 m devant la stèle et soumet les nouvelles dimensions à l'ensemble des membres :

Nouvelles dimensions et tarifs des concessions :

- 5 m² (2,50 m x 2m) : 300 €.
- 2.50 m² (2,50 m x 1 m) : 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De modifier les dimensions des concessions dans le cimetière communal comme fixé ci-dessous sans en augmenter le tarif.


Dimensions des concessions et tarifs :

- 5 m² (2,50 m x 2m) : 300 €.
- 2.50 m² (1 m x 2,50 m) : 150 €.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 11/03/2026
Publié le : 11/03/2026

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.

Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer
  Imprimer l'acte avec le tampon AR
  Envoyer

DEL2026-14

1 En préparation
 2 En attente retour Préfecture
 3 > AR reçu <
 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T10-55-48.00 (MI268190177)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260311-DEL2026-14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Concessions cimetière

Date de décision : 11/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-14.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé
 Transmis
 Accusé de réception

Date 11/03/26 à 10:55
 Date 11/03/26 à 10:55
 Date 11/03/26 à 11:04

Par [DUTHU Jean-Marie](#)
 Par [DUTHU Jean-Marie](#)